



COMPTE RENDU DU CSA DU 26 FEVRIER 2025

Mercredi 26 Février 2025, s'est tenu le 1^{er} CSA ayant pour seul ordre du jour : **les astreintes des ESLP.**

Il n'est plus à prouver que les agents du CP Béziers sont en grande souffrance, un manque de personnel chronique, un taux de couverture de postes anémié, une fatigue générale croissante.

Dans ces conditions, l'attentisme et le « statu quo » sont difficilement soutenables en particulier pour le service de nuit continuellement en pénurie de personnels.

C'est pour cela que **FO Justice** a assumé ses responsabilités en votant favorablement à la mise en place des astreintes ELSF sous certaines conditions réclamées par notre organisation :

- La mise en place des astreintes est soumise à 2 périodes probatoires de 3 mois, sous réserve de son bon fonctionnement.
- Lorsque les agents ELSF n'ont pas de missions, ceux-ci sont à la disposition de l'Officier Infra ainsi qu'aux Chefs de détention pour assister les agents de détention dans leurs missions.

FO Justice ne se servira pas de ce CSA pour régler ses comptes personnels au détriment de la perspective d'un meilleur fonctionnement.

LA POSTURE DE REBELLE NE PEUT PALIER A UNE ACTION SYNDICALE REELLE ET EFFECTIVE !

